Questions orales



Le 13 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLES

Mme Holt

L'hon. M. Hogan

Mme Holt

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

Mme Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

ÉDUCATION

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Hogan

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

PERSONNEL INFIRMIER

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon, M. Fitch



Questions orales

NÉGOCIATIONS CONTRACTUELLES

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

LOGEMENT

M. Bourque

L'hon. Mme Green

M. Bourque

L'hon. Mme Green

QUALITÉ DE L'AIR

M. K. Arseneau

L'hon. M. Allain

M. K. Arseneau

L'hon. M. Allain

Mme Holt

L'hon. M. Allain

Mme Holt

L'hon, M. Allain

GOUVERNEMENT

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Questions orales

[Traduction]

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Monsieur le président, la température du débat entourant la Politique 713 a monté jusqu'à un niveau inquiétant. Nous avons tous un rôle à jouer pour dénoncer la haine et la mésinformation, donner l'exemple d'un débat respectueux et exprimer des désaccords où l'esprit d'amour pour son voisin devrait être à l'avant-plan. Lorsque j'ai entendu dire que l'intimidation avait augmenté la semaine dernière dans une école de Saint John, je me suis souvenue de notre responsabilité commune de communiquer avec soin et amour.

[Original]

Nous allons nous adresser à une voix impartiale et responsable, soit le défenseur des enfants et des jeunes, qui a décrit la réforme de la politique 713 comme étant un processus incohérent et discriminatoire.

[Traduction]

Le défenseur des enfants et des jeunes dit que la politique est de mauvaise qualité et qu'elle ne survivrait pas à une contestation judiciaire. Il me semble que la démarche serait dispendieuse, prendrait beaucoup de temps et aurait un effet néfaste sur les efforts de notre province au chapitre du recrutement essentiel en santé, du maintien en poste du personnel enseignant et du développement économique. Le premier ministre expliqueraitil pourquoi il a rédigé une politique qui ne survivrait pas à une contestation judiciaire?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et je remercie la chef de l'opposition officielle de sa question. Beaucoup de choses sont contenues dans la politique en ce qui a trait... Cela me rappelle Justin Trudeau et ce qu'il a dit pendant la fin de semaine à propos de l'amour, ce qui est, je suppose, en partie ce que vise l'opposition.

J'ai lu et entendu ce qu'avait à dire le défenseur des enfants et des jeunes. De prime abord, vous savez, c'est son opinion. Je ne suis pas d'accord avec ses propos. Je vais prendre la parole ici et défendre sans cesse les droits des parents, et nous protégerons la communauté LGBTQ+ dans nos écoles, de la même façon dont nous avons honoré aujourd'hui la communauté — la communauté plus large — et la diversité dans notre société lorsque nous avons hissé le drapeau de la fierté à l'extérieur. Je pense qu'il importe de noter que nous n'essayons pas de faire quoi que ce soit à quiconque autre que de protéger les droits des parents. Merci.

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face a mentionné qu'il ne pensait pas que le défenseur des enfants et des jeunes avait raison lorsque ce dernier a exposé un problème



Questions orales

de discrimination clair et fondé concernant la politique. Le défenseur a aussi indiqué qu'il avait obtenu l'avis d'autres avocats à cet égard. Pouvez-vous donc nous dire quels sont les frais juridiques estimatifs associés à la contestation judiciaire que vous voulez entamer?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC): Merci encore, Monsieur le président, et, par votre entremise, merci à la chef de l'opposition officielle. Je ne suis pas au courant de la tenue d'une contestation judiciaire à ce moment-ci. Je connais l'opinion du défenseur des enfants et des jeunes, qui, par ailleurs, est avocat. Les opinions ne sont que cela. Ce sont des opinions.

Je pense que les tribunaux doivent statuer sur un certain nombre de choses. Je pense que les tribunaux doivent statuer sur la question de savoir si, oui ou non, les enseignants devraient être forcés à cacher des choses aux parents d'enfants âgés de 5 à 15 ans, car, en fin de compte, c'est de cela que nous parlons — des enfants de 5 ans.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : D'accord, les enfants sont âgés de 4 à 15 ans.

C'est une question extrêmement importante. Vous savez, si l'affaire aboutit devant les tribunaux et que les tribunaux rendent finalement une décision à cet égard, nous saurons alors quels sont les droits des parents, nous saurons quelles sont les obligations des enseignants et nous pourrons aller de l'avant à partir de là.

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Aux fins de clarification, le ministre a présenté une proposition, une politique, au titre de laquelle il ne sait pas trop comment statueraient les tribunaux, et il pose maintenant les questions aux tribunaux, après que la politique a été rédigée. Est-ce bien ce que je dois comprendre?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC): Les avocats, les tribunaux et les jugements sont des choses que je connais un peu. Je sais aussi que, lorsqu'un avocat vous dit ce que fera un tribunal, vous devriez probablement chercher un nouvel avocat, parce qu'il y a les faits, les preuves, la recevabilité, la plaidoirie et la jurisprudence. Il y a de très, très nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte. Je me dis toujours que, dans le cas d'une personne qui se lève pour dire avec désinvolture et à l'improviste ce que ferait un tribunal, mon conseil serait de chercher un nouvel avocat.

Questions orales

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Monsieur le président, le 17 mai, j'ai demandé ceci au premier ministre: Compte tenu de notre enthousiasme pour les droits des parents à dire leur mot dans l'éducation de leurs enfants, va-t-il enjoindre au ministre de l'Éducation de réviser le projet de loi 46 pour s'assurer que les parents et les communautés ont leur mot à dire dans la gouvernance en matière d'éducation?

[Original]

Vendredi, la députée de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest a décrit les mêmes contradictions comme étant ironiques.

[Traduction]

Le ministre nous a dit à l'époque que l'idée originale était de complètement retirer les conseils d'éducation de district et de retirer les comités parentaux d'appui à l'école. Nous avons vu que les parents des CPAE ont été consultés, et ils ont vivement recommandé de garder intacte la Politique 713, recommandation qui a été ignorée. Monsieur le premier ministre, pourquoi centralisez-vous le pouvoir en le retirant aux parents pour le concentrer entre vos mains?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC): Monsieur le président, nous tâchons de trouver un moyen d'améliorer le système d'éducation d'une manière reconnue afin d'obtenir de meilleurs résultats. Je constate certaines des actions qui se posent au sein du secteur francophone et le rôle que l'AEFNB y joue. J'en ai discuté il y a des années avec le député de Campbellton-Dalhousie. Il y a un modèle en ce qui concerne la surveillance du système, mais pas nécessairement dans sa structure. Cela fonctionne, mais cela ne semble pas fonctionner pour le secteur anglophone.

Lorsque je pense au rôle que la NBTA pourrait jouer, celui-ci pourrait être important, Monsieur le président, mais il ne semble pas être celui qu'elle choisit de jouer ni auquel elle veut participer. Mon argument, c'est que nous cherchons à trouver un moyen par lequel notre système peut continuer à s'améliorer. Il y a des personnes qui s'éloignent de notre système. D'après de récentes statistiques, nous avons au Nouveau-Brunswick l'un des taux d'acceptation le plus bas... Je devrais plutôt dire que les parents sont préoccupés par la direction que prend le secteur anglophone. Que pouvez-vous en conclure? Quelque chose doit changer.

Si le projet de loi peut franchir l'étape de la deuxième lecture, le Comité de la politique économique en sera saisi et nous aurons toutes sortes de discussions à propos du projet de loi 46.



Questions orales

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis totalement d'accord, quelque chose doit changer.

Le ministre fait allusion à la NBTA lorsqu'il présente un projet de loi qui supprime sa capacité à déposer un grief en bonne et due forme ; pourtant, il lui demande de prendre des responsabilités en matière de gouvernance. Il décrit un système de gouvernance francophone efficace, mais il a présenté un projet de loi qui modifie le système de gouvernance anglophone de sorte qu'il s'éloigne du système francophone.

Le modèle de gouvernance présenté et expliqué au Cabinet et au caucus était différent. Qu'est-il arrivé au modèle de gouvernance original?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC): Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci à la chef de l'opposition officielle de sa question. Lorsque je suis arrivé au ministère, il y avait un projet de loi qui visait à retirer complètement les conseils d'éducation de district. Il portait sur la création d'une famille d'écoles, où il y aurait une représentation de cette famille d'écoles. Il était aussi question de conseils provinciaux d'un genre ou d'un autre. Le projet de loi semblait très alambiqué et a abouti à la même place. La proposition en matière d'éducation à ce moment-là visait à ce que les directeurs généraux ne relèvent plus des conseils d'éducation de district — en fait, c'était de retirer complètement les conseils d'éducation de district — et à faire en sorte qu'ils relèvent du ministère.

Si le projet de loi peut franchir l'étape de la deuxième lecture et être renvoyé au Comité de la politique économique, nous pourrons parler de tous ses menus détails. J'encourage les parlementaires d'en face dans cette démarche. Merci.

[Original]

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le premier ministre...

[Traduction]

La prise du pouvoir du premier ministre en éducation a créé le chaos pour les enseignants, les élèves, les parents et la communauté d'inclusion.

[Original]

La *Loi sur l'éducation*, tout comme la politique 713 révisée, a été rédigée avec précipitation.



Questions orales

[Traduction]

Nous avons vu des modifications de la *Loi sur l'éducation* survenir plus rapidement que le gouvernement peut traiter un appel relatif aux évaluations foncières. Nous avons vu des modifications de la *Loi sur l'éducation* survenir plus rapidement que la province peut traiter une demande d'augmentation importante du loyer présentée au Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Nous avons vu des modifications en éducation survenir plus rapidement que la province peut traiter une demande à l'Assurance-maladie.

[Original]

Ce projet de loi a été élaboré à la hâte. Pourquoi cette précipitation?

[Traduction]

Le premier ministre ne se soucie pas de cela. Cela représente une atteinte à la démocratie, et le premier ministre fait avancer son programme coûte que coûte. Pourquoi tant de presse?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC): Monsieur le président, je dirais que la chef de l'opposition n'est pas à jour, car les autres arguments qu'elle a soulevés visent des dossiers qui bougent très rapidement. Je vais particulièrement faire allusion à celui portant sur l'Assurance-maladie et sur la vitesse à laquelle... Le traitement se fait maintenant dans une à deux semaines. C'est certainement bien en deçà de 30 jours. C'est mieux que six mois ou ce que c'était auparavant. La chef de l'opposition devrait peut-être suivre les améliorations qui sont en cours et ce qui se passe.

Monsieur le président, toute la question de la structure est à l'ordre du jour depuis longtemps. Elle l'était avant, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 2018, et encore en 2020. Puis, en 2021, il a été admis que rien ne se passait. Il n'y avait pas de véritable plan pour corriger le système et le faire fonctionner en fait de manière à obtenir des résultats pour les enfants. Alors, pendant combien de temps laissons-nous la situation durer?

Puis, la situation est devenue un autre dossier explosif. Au lieu d'avoir une bonne discussion ouverte à propos des défis qui se posent à nous, nous transformons le tout en un événement médiatique explosif. Monsieur le président, nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au Comité de la politique économique et nous voulons avoir une discussion très franche sur les vrais enjeux. Merci, Monsieur le président.



Questions orales

PERSONNEL INFIRMIER

M. McKee (Moncton-Centre, L): Monsieur le président, les efforts du ministre de la Santé concernant la pénurie de personnel infirmier n'ont pas encore abordé l'importante question du maintien en poste. Le gouvernement doit être conscient des sentiments parmi les infirmières qui ne se sentent pas appréciées et du risque grandissant d'épuisement professionnel présent chez bon nombre d'entre elles. Le maintien en poste de la maind'oeuvre existante est primordial. D'autres gouvernements offrent de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Alors que des provinces voisines offrent des primes de maintien en poste que notre gouvernement refuse d'égaler, la position du premier ministre voulant que l'argent ne règle pas tout ne mène pas à des actions concrètes. Il est impératif que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations concernant les conditions de travail.

L'approche pour remédier aux pénuries de personnel infirmier et aux problèmes connexes devrait comprendre des stratégies visant à maintenir en poste la main-d'oeuvre actuelle et à favoriser des milieux de travail favorables, des stratégies comme réduire les charges de travail, promouvoir des milieux sains et sécuritaires, accorder la priorité à la santé mentale des infirmières et cibler des stratégies de maintien en poste. Le ministre soulignerait-il les mesures précises que son gouvernement a prises pour s'attaquer au maintien en poste du personnel infirmier et à l'exode des infirmières et infirmiers au sein de la main-d'oeuvre?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC): Merci beaucoup. Je suis content d'avoir l'occasion de répondre à la question. En fait, il y a un certain nombre d'initiatives qui ont été menées afin de diminuer l'épuisement professionnel en milieu de travail. Le premier ministre et moi avons rencontré des travailleurs de première ligne à de nombreuses reprises afin d'entendre leurs préoccupations et d'apprendre ce qui pourrait améliorer les choses.

Nous avons examiné des éléments comme l'établissement des horaires. Nous avons examiné des éléments comme les vacances et le fait, pour les travailleurs, de pouvoir prendre des vacances quand ils le veulent. En ce qui concerne les salaires dans l'ensemble, nous avons augmenté le poste des salaires dans le budget de 29 millions de dollars, je crois. Il s'agit d'une augmentation importante de la somme qui est versée au personnel infirmier, mais il s'agit de plus que cela. Il s'agit d'avoir un milieu de travail sûr et sécuritaire. Voilà pourquoi nous avons continué d'augmenter le nombre des nouvelles embauches. Nous avons constaté que le réseau Horizon avait recruté cette année entre 500 et 600 nouvelles infirmières immatriculées. Il ne s'agit que du réseau Horizon. Voilà des améliorations concrètes. Voilà des améliorations importantes. Nous voulons que l'opposition en soit consciente.

Questions orales

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L): Monsieur le président, le ministre parle des initiatives de recrutement, mais il n'y a aucune action concrète en matière de maintien en poste du personnel infirmier actuellement en place qui quitte la province. Nous avons suggéré des enjeux à régler, comme, par exemple, la réduction de la charge de travail excessive, la promotion des milieux de travail sûrs et sains, le soutien à la santé mentale et la mise en œuvre des initiatives de maintien en poste ciblées. J'en parle aujourd'hui, Monsieur le président, parce que ce gouvernement n'a pas traité de cette question.

Nous savons qu'un sondage effectué l'an dernier nous a indiqué que 94 % du personnel infirmier souffre de symptômes d'épuisement professionnel, dont 45 % connait un épuisement sévère, ce qui correspond à une augmentation de 29 % comparativement à avant la pandémie. Donc, face à cette situation préoccupante, le gouvernement doit agir. Des stratégies efficaces doivent être mises en place pour maintenir le personnel infirmier en poste et favoriser des milieux de travail favorables. Donc, quelles actions spécifiques ont été entreprises par ce gouvernement pour relever ce défi et apporter le soutien nécessaire...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC): Merci beaucoup, Monsieur le président. Je sais que le gouvernement a travaillé très fort en collaboration avec les RRS, qui recrutent le personnel infirmier et offrent un milieu sécuritaire, ce qu'elles veulent améliorer. Nous avons entendu les travailleurs de première ligne parler du fait qu'ils veulent que leur quart de travail compte un effectif complet. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle nous avons réalisé des voyages de recrutement à des endroits comme les Philippines. Nous avons accéléré le parcours éducatif des infirmières de l'étranger afin qu'elles obtiennent leurs titres de compétence. En fait, il y a eu une annonce la semaine dernière, je crois, indiquant que nous payons maintenant, en fait, pour que les travailleurs qualifiés de l'étranger puissent obtenir leurs titres de compétence au Nouveau-Brunswick. Le tout procurera le soulagement qui avait été demandé par les infirmières immatriculées qui travaillent actuellement au sein des RRS. Le soulagement s'en vient. Nous en sommes témoins. Nous voyons les diplômés. Nous avons augmenté le nombre de places à... Quel est le nombre? Je crois que nous avons augmenté le nombre à 185 places au Nouveau-Brunswick. Voilà l'aide qui est en route. L'aide arrive aussi vite que nous pouvons l'obtenir.

NÉGOCIATIONS CONTRACTUELLES

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, étant donné tout le chaos qui a encore une fois été créé au sein de notre système scolaire par le premier ministre et son ministre de l'Éducation, ce qu'il ne faudrait pas perdre de vue dans tout ce



Questions orales

bruit, c'est que nos enseignants sont toujours sans contrat négocié. Comme si cela ne suffit pas de s'occuper d'une charge de travail pénible et des enjeux sociaux compliqués que leur impose un gouvernement qui semble ignorer les effets que cela peut avoir sur les personnes concernées, les enseignants doivent travailler tout en recevant une rémunération qui témoigne d'un manque de respect. Il nous manque désespérément de ressources dans notre système scolaire. Le ministre des Finances n'estime-t-il pas que le fait de réaliser dès que possible des progrès dans les négociations aidera à améliorer une situation qui est déjà urgente?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC): Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Oui, absolument. Nous avons des problèmes de maintien en poste aussi dans le secteur en question. La population s'accroît, de nouvelles écoles sont en construction, et le contrat des enseignants est en préparation. Je suis heureux de dire que, la fin de semaine dernière, l'équipe de conciliation s'est réunie. En fait, elle s'est réunie, et une de mes employées a dit qu'elle avait reçu un courriel à 1 h 33. L'équipe était toujours en réunion à 1 h 33 samedi soir. Je suppose qu'on peut dire que c'était dimanche matin.

J'ai reçu un autre courriel et un appel à minuit dimanche. Voilà le genre de personnes qui travaillent pour nous à la conciliation avec les enseignants. Je ne dis pas que nous y travaillons seuls. Les enseignants sont représentés aussi. Il y aura plus de discussions avant la fin de juin, et nous espérons que le dénouement sera vraiment positif et que nos enseignants auront un nouveau contrat. Nous partirons de là. Merci.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L): Monsieur le président, l'économie canadienne est toujours en effervescence. Tout récemment, nous avons vu la banque centrale augmenter encore les taux pour tenter de calmer les choses. La situation se traduira fort probablement par de plus grands excédents pour le gouvernement. Sachant que donner aux enseignants la rémunération qu'ils méritent ne mettra pas en péril le programme inflexible du premier ministre qui consiste à amasser des excédents, sachant que le ministre des Finances a déjà satisfait les directeurs de la banque centrale et que les agences de notation lui ont donné sa justification tant souhaitée, le ministre des Finances ne peut-il pas maintenant envisager la possibilité d'être proactif en investissant à leur juste valeur dans nos ressources éducatives? Puisque des personnes sont debout jusqu'à minuit et 1 h pendant les fins de semaine, ne pouvons-nous pas conclure ces négociations maintenant et permettre aux enseignants de se concentrer sur ce qui sera probablement une année très difficile?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC): Merci, Monsieur le président, et encore une fois, merci au député d'en face de la question. Le processus est le processus. Nous n'allons certainement pas procéder à des négociations ici, à la Chambre. Nous ne négocions pas sur le parquet de la Chambre. Nous avons une commission de conciliation dont les membres négocient et travaillent fort.

Questions orales

Nous ne pouvons pas ne pas parler de l'observation faite au sujet de l'excédent. Nous avons aussi quelques observations à propos de l'excédent. Il faut garder en tête que l'excédent nous a aussi permis une certaine latitude au sujet des déductions d'impôt sur le revenu des particuliers, des réductions des taux d'impôt foncier provincial et des initiatives au titre de la réforme de l'aide sociale. Je vais poursuivre. L'excédent nous a aussi accordé une certaine latitude pour augmenter le salaire minimum, la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture — que nous avons offerte deux fois —, le financement des banques alimentaires et le financement des refuges d'urgence. Voilà ce que l'excédent permet de faire. Voilà ce que donne une bonne budgétisation. Nous planifions pour l'avenir, pas uniquement pour maintenant, mais aussi pour l'avenir. Voilà ce que fait le gouvernement actuel. Voilà ce que fait le gouvernement actuel.

LOGEMENT

M. Bourque (Kent-Sud, L): Monsieur le président, lors d'une récente étude réalisée par David Campbell, économiste local réputé, ce dernier a constaté qu'il y avait actuellement une pénurie de 10 000 logements sur le marché du Nouveau-Brunswick. Ce nombre de 10 000 logements ne s'applique pas à l'avenir. La pénurie existe en ce moment. Cela confirme au moyen d'un nombre concret ce que nous constatons depuis le début, soit que nous vivons actuellement une crise du logement.

Voici ma question pour la ministre : Que fait le gouvernement maintenant pour remédier à la pénurie actuelle? La planification pour l'avenir ne fera simplement pas l'affaire. Nous parlons de 10 000 logements en ce moment. Les besoins sont immédiats ; alors, quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC): Je remercie grandement le député d'en face de la question. J'ai en fait parlé ce matin d'économie et des problèmes d'approvisionnement que nous connaissons au chapitre des logements au Nouveau-Brunswick. Nous vivons une crise. Ce qui est formidable, c'est qu'il y a des gens et des parties prenantes aux quatre coins de la province qui rament maintenant dans la même direction afin d'essayer de régler le problème. Plus de 200 parties prenantes se sont réunies pour commencer à examiner des solutions novatrices à la crise du logement.

Je suis très heureuse de vous dire, Monsieur le président, qu'il y a plus de 100 mesures possibles que nous pouvons prendre pour contribuer à régler dès maintenant la crise. J'ai parlé de notre stratégie sur le logement, qui comporte des mesures concrètes que nous mettrons en oeuvre sur-le-champ lors de sa publication, dans deux semaines — des mesures concrètes qui peuvent aider à remédier à la crise du logement.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je veux revenir à ce que la ministre vient de dire. La ministre a promis un rapport à la fin du mois. De plus, elle avait laissé entendre à l'époque qu'elle le publierait plus tôt, si elle le pouvait. Nous espérions qu'il serait prêt cette semaine parce



Questions orales

que, surtout compte tenu de la motion de clôture, nous prévoyons terminer les travaux parlementaires ce vendredi. Je demande si c'est possible pour la ministre de fournir le rapport d'ici à la fin de la semaine afin que nous puissions avoir un débat sain à la Chambre — un débat ouvert et transparent à la Chambre.

En outre, la ministre admettra-t-elle que le plafonnement des loyers n'est plus une option? Nous sommes tard dans le processus lorsqu'il est question du plafonnement des loyers. Je veux dire, l'opposition officielle veut encore que le plafonnement des loyers soit instauré, mais je pense que les gens du Nouveau-Brunswick méritent une réponse définitive pour pouvoir planifier à partir de là. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} **Green** (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci au député d'en face.

J'ai essayé. J'ai essayé vraiment fort de faire terminer le rapport afin que nous puissions le publier tôt. Toutefois, il n'est pas encore tout à fait prêt. Je suis désolée, et je m'adresse au député d'en face. Nous n'en sommes pas encore là. C'est une bonne stratégie, mais nous en sommes encore à mettre la touche finale au document. Je serai ravie de le publier pendant la dernière semaine de juin, et je serai heureuse que nous débattions de part et d'autre du contenu du rapport.

Monsieur le président, nous avons examiné des mesures concrètes et réelles que notre gouvernement pourrait prendre pour vraiment monter la barre en ce qui concerne la crise du logement que nous vivons. Nous nous sommes penchés sur notre stratégie afin que nous puissions apporter de réels changements au sein de notre système pour faire bouger les choses pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous aurons un plan qui visera à fournir du logement à tous, Monsieur le président. Merci.

QUALITÉ DE L'AIR

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V): Monsieur le président, la situation de Coastal Shell Products à Richibucto nuit aussi au développement des entreprises, à des projets de logement et à l'industrie touristique. Un propriétaire d'entreprise, Paul-André, de Beaurivage, signale qu'il perd des réservations pour les chalets qu'il loue. Les chalets sont habituellement complets. Un autre propriétaire d'entreprise, Ryan, indique qu'il a de la difficulté à obtenir les permis et le financement nécessaires pour la construction d'un complexe d'habitation près de l'usine, étant donné la réticence causée par l'odeur et la qualité de l'air. Cela se produit en dépit d'une crise du logement dans la région.

L'usine de Coastal Shell Products a eu de nombreuses occasions de remédier à la situation, mais elle ne l'a pas fait. La seule solution qui reste, c'est que l'usine ferme et déménage à un endroit plus approprié que le centre-ville d'une ville pittoresque. La ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises défendra-t-elle les gens et le



Questions orales

potentiel de la région et s'engagera-t-elle à travailler avec la collectivité pour voir à la fermeture et au déménagement de cette usine?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme toujours, nous prenons très au sérieux les préoccupations des gens de notre province. Nous avons agi dès que nous avons pris connaissance de la non-conformité de l'installation.

Le ministère continue à effectuer des visites fréquentes sur le site et des enquêtes sur les odeurs dans l'ensemble de la collectivité, afin de déterminer les impacts éventuels au-delà du site. En tant que ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, j'essaie de contribuer à rassembler les gens pour discuter du problème.

[Traduction]

Monsieur le président, pour les gens assis en haut, il y a une autre question qu'ils devraient poser. Leur ancien député, Bertrand LeBlanc, ne siège plus ici, mais la responsable de l'emploi est ici. Dans notre remise en question du leadership et du jugement, nous devrions nous demander qui, le 15 septembre 2016, a accordé la licence et l'argent à Omera Shells pour qu'elle poursuive ses activités. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V): Monsieur le président, voici ce que je veux savoir: Qu'allons-nous faire aujourd'hui en ce qui a trait à la situation? Monsieur le président, l'usine Coastal Shell Products, à Richibucto, est située directement à côté d'une école et d'une garderie. Depuis des années, élèves, parents, personnel enseignant, direction et conseil scolaire se plaignent d'une école qui n'est pas propice à l'apprentissage et au travail. Malgré cela, le gouvernement continue à refuser d'agir afin de fermer une entreprise mal située pour ses activités industrielles.

Cela dit, des parents et des élèves de l'École Soleil Levant m'ont fait parvenir 134 lettres et dessins, afin que je puisse les remettre en main propre au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Avec leur permission, c'est ce que je vais faire bientôt. Ce que ces élèves du primaire demandent n'est pas compliqué : Avoir accès à des récréations à l'extérieur, car, aujourd'hui même, ils ont été obligés d'entrer dans l'école. Ils veulent une qualité de l'air qui ne leur donne pas mal à la tête et au ventre lorsqu'ils sont à l'école et un environnement qui ne provoque pas des crises d'asthme.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'engage-t-il à travailler avec la collectivité afin d'assurer la fermeture et le déménagement de cette usine dans...



Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Ce n'est pas un dossier social qui est facile. J'ai vécu la même chose dans le comté de Kent avec une porcherie. Donc, nous sommes prêts, Monsieur le président, à travailler ensemble. J'ai certainement rencontré le Kent Clean Air Action Committee.

Les problèmes dont vient de nous faire part le député de Kent-Nord soulèvent des questions valables. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et moi-même sommes prêts à y travailler. Monsieur le président, c'est un dossier très intéressant. Les gens du comté de Kent veulent trouver une solution. Nous allons certainement, nous aussi, trouver une solution. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je trouve dommage, alors que nous avons ici un beau groupe de personnes qui veulent des réponses, que le député d'en face fasse de la petite politique et qu'il n'ait pas d'informations claires ou spécifiques à ajouter au dossier. Il devrait donc répondre à leurs questions et ne pas essayer d'en faire une affaire partisane. Cela me déçoit.

[Traduction]

Je veux revenir à une observation que le premier ministre a faite. D'après le dernier rapport que le gouvernement nous a donné, en mars, le délai d'attente après la présentation d'une demande à l'Assurance-maladie était d'un mois et demi — six semaines —, ce qui est plus long que ce qu'il faut au gouvernement pour rédiger des modifications de la *Loi sur l'éducation*. Le premier ministre confirmerait-il le délai d'attente réel lorsqu'on présente une demande à l'Assurance-maladie aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : La seule personne qui fait de la petite politique ici, c'est vous, Madame la chef de l'opposition.

Questions orales

[Traduction]

Ces dernières semaines, la chef de l'opposition parle de leadership. Moi aussi, je remets en question le leadership. Je remets en question le jugement. Donc, en 2016, où était la personne qui a pris la décision pour les gens assis en haut? Voilà ma question. Encore une fois, beaucoup de gens...

[Original]

Oui, je pose des questions difficiles, mais les parlementaires du côté de l'opposition ne veulent pas en parler.

[Traduction]

C'est comme la taxe sur le carbone. Nous savons tous que ce n'était pas une bonne décision. Que s'est-il produit en 2016 pour que des gens soient ici dans cette salle aujourd'hui? C'est ce que les gens veulent savoir. À quoi pensait-on en 2016? Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Merci, Monsieur le président. J'invite le député d'en face à faire son travail. Je l'invite à répondre à la question que le député lui a posée relativement à ce que fait le gouvernement pour la collectivité qui souffre à cause des activités de Coastal Shell Products. Que fait le ministre pour répondre aux préoccupations des gens concernés?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC): Monsieur le président, comme je l'ai dit, nous rencontrons les gens. Il y a une usine qui est située dans une région et il y a des gens qui souffrent de problèmes créés par cette entreprise. Au Nouveau-Brunswick, nous devons trouver un équilibre et y travailler. M. Thompson a indiqué aujourd'hui qu'il y avait un autre dossier dont je n'avais pas entendu parler. Je vais certainement lui en parler et y travailler.

Les gens du comté de Kent ont certainement de bonnes raisons de faire des demandes ; nous ne sommes pas en désaccord sur ce point. La seule personne qui fait de la petite politique ici, c'est la chef de l'opposition. Merci beaucoup, Monsieur le président.

GOUVERNEMENT

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le président.



Questions orales

[Traduction]

La prise de pouvoir du premier ministre — sa centralisation de la gouvernance en matière de santé, sa centralisation de la gouvernance en matière d'éducation et, maintenant, le pouvoir qu'il exerce sur les gouvernements locaux — a créé le chaos au Cabinet. Le Nouveau-Brunswick connaît une instabilité politique nuisible, et, maintenant, tout le pays nous regarde. Ce que nous avons, c'est un leadership instable. Nous avons des poursuites intentées par des employés, des défenseurs des droits de la personne et des Premières Nations. Nous avons des questions concernant la solidarité du Cabinet. Le tout contribue à un climat d'investissement terrible. Cela a un effet néfaste sur nos tentatives pour attirer les gens dans la province. Je me rappelle les mots de M. Lamrock. Tout cela a été fait sans le soin nécessaire.

[Original]

Le premier ministre ne tient pas compte de notre opinion et du point de vue des experts.

[Traduction]

Le premier ministre ne se soucie pas du point de vue de quiconque sauf du sien et certainement pas de celui des gens ordinaires du Nouveau-Brunswick. Monsieur le premier ministre, pourquoi allez-vous à l'encontre de votre plateforme? Que proposez-vous pour remédier à l'instabilité du gouvernement?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC): Monsieur le président, le fait d'aborder des questions difficiles et de les soumettre à la discussion, surtout dans la Chambre, est très difficile. Soit. Toutefois, la province s'en tire très bien. Les investissements vont très bien.

Vous savez, en ce qui concerne la Politique 713 en particulier, je pense que la chef de l'opposition devrait examiner la politique que le gouvernement libéral néo-écossais de Stephen McNeil a proposée il y a quelques années. Examinez cette politique et comparez-la à celle que nous proposons en fait aujourd'hui. Plus d'un aspect est semblable, surtout en ce qui concerne la façon dont participeront les parents. Il y a une nuance sur l'âge, 12 ans au lieu de 16, mais je suggère à la chef de l'opposition d'en prendre connaissance. Le chef du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse a présenté une politique afin d'aider à protéger les parents. Il est très malheureux que ni Trudeau ni la chef de l'opposition ici ne se préoccupe des droits des parents à l'égard de leurs enfants. Nous pensons autrement de ce côté-ci de la Chambre. Oui, il y a des divergences d'opinions, mais les parents comptent.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

